



**COMMUNE DE FRAGNES**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**11/02/2014**

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 11 Février 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, CHANUSSOT Marie-Annick, DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, GAUDRAY Alain, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent, PION Bernard, REGNAULT Jérôme, STAPHANE Cyril.

Excusé(s) avec pouvoir : /

Excusé(s) sans pouvoir : PENNETIER Bernard.

Secrétaire de séance : REGNAULT Jérôme

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association Croqueurs de Pommes pour l'attribution de la subvention 2013.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 10 décembre 2013.

Rajout d'une question à l'ordre du jour :

- Modification du règlement de la bibliothèque

## **1. REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS :**

### **➤ Approbation avenants au marché de travaux**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des marchés publics,
- Vu les marchés de travaux conclus dans le cadre du réaménagement du restaurant scolaire, garderie et centre de loisirs,



- Vu le rapport de Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de conclure un avenant pour les marchés suscités en raison de travaux en moins-value ou en plus-value, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité les avenants suivants :

#### **- ENTREPRISE FONTERAY - LOT 1- TERRASSEMENT - VRD :**

MONTANT : - 4180.00 HT,

#### **- ENTREPRISE SIMONATO LOT 3 – GROS-ŒUVRE :**

MONTANT : - 8943.61 € HT

#### **- FAUTRELLE – LOT 6 MENUISERIES EXT BOIS ALU :**

MONTANT : - 1 358.00 € HT

**- ENTREPRISE SARRAZIN LOT 8– MENUISERIES INTERIEURES :**

MONTANT : - 4 484.90 € HT

**- ENTREPRISE MOREAU LOT 12 – CHAUFAGE-PLOMBERIE-SANITAIRES :**

MONTANT : + 18 987.00 € H.T

**D’où un dépassement sur le marché global de 8 599.72 €.**

➤ **Suivi dossier entreprise de gros-œuvre (lot 3)**

Monsieur le Maire fait part de l’entretien de transaction amiable avec l’entreprise DE SOUSA qui n’a pas souhaité faire de proposition de négociation.

Il est proposé de rencontrer le Directeur de l’entreprise absent à l’entretien et de se renseigner sur le coût de la procédure.

**2. SYDESL : Projet de raccordement Parcelles 22-23 Section AB**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l’obligation de prévoir le raccordement électrique en souterrain (115 ml), de deux parcelles n° AB 22 et AB 23 liées à une autorisation d’urbanisme.

Il soumet le projet transmis par le Syndicat Départemental d’Energie de Saône-et-Loire (SYDESL), indiquant un coût total de travaux d’environ 12 500 € H.T avec une participation de la commune d’environ 7 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, le projet de raccordement suscité.

**3. BUDGET : Autorisation d’engagement de dépenses d’investissements 2014**

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée la nécessité d’engager et de mandater certaines dépenses nouvelles d’investissement avant le vote du Budget 2014, pour éviter de bloquer des chantiers en cours.

L’autorisation est proposée dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l’exercice 2013, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au Budget 2014.

Adopté à l’unanimité

**4. ASSOCIATIONS :**

**- Demandes de subvention**

Dominique FICHOT soumet à l’Assemblée les demandes de subventions présentées par les associations S.V.L.F et U.V.C.

Il précise que pour le S.V.L.F, il s’agit d’un report de l’année antérieure, car ladite subvention n’avait pas pu être versée sur l’exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’allouer les subventions suivantes :

- UVC - Organisation de la course cycliste départementale : 150 €
- SVLF - Subvention de fonctionnement 2013 : 850 €

#### **MAISON DES JEUNES :**

Cyril STAPHANE sollicite l'autorisation d'inscription de la Maison des Jeunes au Raid Bourgogne Aventure ainsi que le financement des tenues.

**Coût de l'inscription :** 1200 €

**Acquisition des tenues :** 300 €

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : Adhésion assistance complémentaire opérationnelle**

Considérant la nécessité pour les adhérents de l'Agence Technique Départementale au 31 décembre 2012 de délibérer afin de bénéficier d'une assistance optionnelle en « Phase opérationnelle » moyennant une cotisation complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune de Fragnes de bénéficier de cette option complémentaire, décide à l'unanimité :

- de souscrire à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » proposée par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;
- d'approuver le versement de la cotisation complémentaire d'un euro par habitant fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 11 des statuts.

#### **6. ACCUEIL DE LOISIRS DE CRISSEY : Renouvellement de la participation communale pour 2014**

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2014, la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Crissey sur la base de 2.50 € par demi-journée et par enfant dont les parents sont domiciliés dans la commune.

Adopté à l'unanimité

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (PIIC) – ANNEE 2014**

Dans le cadre du Programme d'intervention pour l'Investissement Communal (PIIC) 2014, Monsieur le Maire propose de présenter le projet de rénovation de la mairie estimé à 12 300 € HT et de solliciter une subvention de 4 100 € auprès du département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention du Conseil Général au titre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC) – Année 2014, pour le financement de ce projet.

#### **8. LOTISSEMENT « RUE CHOUARD » :**

**DENOMINATION ET RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX.**

Monsieur le maire présente le projet de lotissement, situé rue Chouard, réalisé par la SARL TERRES A BATIR - 71100 LUX et demande au Conseil Municipal de donner :

- une dénomination au futur lotissement
- son accord pour la rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux secs qui seront réalisés dans le futur aménagement du lotissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de nommer ce projet « le lotissement de la Mare »
- accepte la rétrocession des équipements et des espaces communs du lotissement de la Mare qui sera réalisé par la SARL TERRES A BATIR ;
- charge Monsieur le Maire de signer la convention de transfert avec la SARL TERRES A BATIR ;
- dit que ce transfert pourra se faire à l'euro symbolique, tous les frais ne seront pas à la charge de la commune.

## **9. BIBLIOTHEQUE : Modification du règlement**

Sur proposition de la Commission Vie Culturelle, Agnès Dechaume soumet les nouvelles modalités de prêt des ouvrages comme suit :

« Prêt des ouvrages :

*La bibliothèque permet d'emprunter 6 ouvrages et 2 cédéroms pour une durée de 6 semaines ».*

Adopté à l'unanimité

**De nouveaux horaires d'été sont en cours de réflexion par la bibliothécaire afin de répondre à la demande des lecteurs.**